

Il y a deux modèles différents de libre circulation des personnes, celui de l'UE et celui que nous avons négocié avec l'UE.

Le modèle de l'UE lie la libre circulation à la citoyenneté européenne conférée par le Traité de Maastricht.

Tout citoyen européen a le droit

- de circuler librement sur tout le territoire de l'UE,
 - de s'y installer librement
- et
- d'y être traité, presque dans tous les domaines, comme un citoyen originel.

En bref, la libre circulation européenne déploie une dynamique d'intégration politique supranationale.

Notre libre circulation avec l'UE est d'un genre différent. Elle est plus restrictive puisqu'elle se limite essentiellement aux travailleurs. Ont le droit de s'établir en Suisse les travailleurs de l'UE qui y exercent une activité professionnelle.

En bref, la libre circulation que nous avons avec l'UE est d'essence économique, tandis que celle de l'UE est d'essence politique.

La difficulté de réconcilier ces deux modèles se corsera au fur et à mesure de la progression de l'intégration. En effet, la dimension politique des nouveaux domaines de coopération primera toujours plus la dimension économique.

Dès lors, la Suisse parviendra-t-elle à dissocier dans la reprise de l'acquis communautaire l'aspect politique de l'aspect économique ? Sera-t-elle contrainte à en rejeter ou en accepter toujours plus ?

Je ne vois pas comment nous réussirons à trancher ce nœud gordien ni comment nous parviendrons à défendre nos intérêts valablement sans coopérer davantage avec l'UE sur les plans économique, politique et institutionnel.